

# REGLEMENT INTERIEUR

## I – ORGANISATION

1. Le deuxième rapide de Guyancourt est organisé par le club d'échecs de Guyancourt. Il est réalisé sous la forme d'un tournoi système suisse qui comporte 9 rondes.
2. **Date :** dimanche 15 février 2026 **Pointage de 9h15 à 9h45.**  
1<sup>ère</sup> ronde à **10h00** Pause déjeuner après la ronde 4 5<sup>ème</sup> ronde à **13h45** Remise des prix vers **18h00**
3. **Lieu :** Salle Théodore Monod – place Bérégovoy – 78280 Guyancourt
4. Le tournoi est ouvert à tous les licenciés de la saison en cours. Les droits d'inscription sont de 20 € pour les adultes et de 10 € pour les jeunes. Le nombre de participants est limité à 90.

## II – REGLES, CLASSEMENT

5. **Cadence :** La cadence est de 2 x 12 minutes avec un ajout de 3 secondes par coup joué. Les parties seront comptabilisées pour le Elo rapide Fide de mars 2026. Le tournoi est homologué Fide : homologation N°69560 accordée par la FFE.
6. Les règles du jeu sont celles en vigueur à la date du tournoi.
7. L'appariement est fait au système suisse (C.04) intégral. Il n'y a aucune protection "club" ou "famille". Programme Papi. Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant signalé leur présence à l'arbitre durant la période de pointage.
8. **FORFAITS :** Un joueur non présent dans l'espace de jeu 12 mn après l'heure prévue pour le début de la ronde est déclaré forfait. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi sans en avoir notifié l'arbitre sera automatiquement signalé à la Direction juridique de la FFE.
9. Chaque partie gagnée rapporte un point, chaque partie nulle un demi point et chaque partie perdue zéro point.
10. Le joueur ayant le plus de points à la fin des 9 rondes est déclaré vainqueur du tournoi. En cas d'égalité, les départages sont (dans l'ordre) le Buchholz, puis la performance. En cas de nouvelle égalité, le joueur ayant le plus faible classement Elo au début du tournoi est classé devant.
11. La liste des prix sera affichée au plus tard lors de la pause méridienne.  
L'attribution de prix n'étant pas cumulable, chaque joueur recevra d'office le prix le plus important auquel il a droit. Les prix sont attribués « à la place » (c'est-à-dire sans système Hort) et les règles de départage sont celles fixées à l'article 10.  
Ne peuvent recevoir un prix que les joueurs présents à la remise des prix prévue une demi-heure après la fin de la dernière partie jouée.

## III – DIVERS

12. Dans le cas où un contrôle antidopage serait effectué par une délégation diligentée par le Ministère des Sports, chaque participant désigné par le sort ne pourra se substituer aux tests qui seront effectués par un médecin assermenté.
13. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans tout le bâtiment. Il est interdit de blitzer dans la salle de jeu et de jouer "à la pendule" dans la salle d'analyse.  
L'usage des téléphones mobiles dans l'aire de jeu pourra être passible d'un avertissement écrit et transmis à la commission de discipline de la Fédération Française des Echecs. Si le téléphone portable ou tout autre moyen électronique de communication d'un joueur émet un son pendant la partie, alors, il perd immédiatement sa partie et l'adversaire gagnera.
14. La participation à cette compétition implique l'acceptation que les photographies et vidéos sur lesquelles les joueurs apparaissent soient utilisées par le Club d'Echecs de Guyancourt sur ses documents et sur son site Internet. Le droit à l'image et le respect de la vie privée seront préservés si un participant en fait la demande explicite auprès de l'organisateur.
15. Le tournoi est arbitré par Yves Des Cognets, Arbitre Fédéral Open 1.
16. La participation au tournoi implique l'acceptation de ce règlement.